

CHÊNEHUTTE-LES-TUFFEAUX

(Maine-et-Loire, canton de Gennes, arrond. de Saumur, 1 300 hab.)

DANS un petit bois au-dessus du village de Saint-Jean, s'élèvent les ruines d'un ermitage qui fut habité jusqu'à la fin du XVII^e s., mais qui, ensuite, est tombé en ruines. L'existence de la chapelle est attestée au XII^e s., ce que ne dément pas son architecture. La nef a disparu au XVIII^e. On ferma alors le chœur par une façade à pignon dans laquelle s'ouvre la porte d'entrée, surmontée d'un oculus et d'un campanile.

Le chœur roman est construit en blocage avec parement extérieur en pierres de taille. Le cul-de-four de l'abside semi-circulaire et le berceau de la travée droite retombent sur des impostes décorées de chevrons. Des vestiges de fresques sont encore visibles dans l'abside. Elles ont paru assez intéressantes pour entraîner, en 1987, une demande de protection au titre des Monuments historiques.

Mais la toiture au-dessus de la voûte n'existe plus. Il était donc urgent pour sauver l'édifice de procéder à une mise hors d'eau. Le



Chênehutte-les-Tuffeaux
(Maine-et-Loire). Chapelle
Saint-Jean.

propriétaire, M. Daniel Rebondy, s'est déclaré prêt à céder la chapelle pour un franc symbolique à la commune de Chênehutte-les-Tuffeaux et a donné à « l'Association pour la Sauvegarde des chapelles et des Calvaires de l'Anjou », l'autorisation de procéder aux travaux de sauvetage et de restauration, stipulant qu'ensuite la chapelle ne pourrait être utilisée qu'à des fins religieuses.

La Sauvegarde de l'Art Français a voté une subvention de 50 000 F (Comité d'action du 25 juin 1987). En 1988, une couverture neuve a protégé l'édifice dont la façade, débarrassée du lierre a été consolidée. L'administration des Monuments historiques prend en charge la restauration des fresques.

E. C.